



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DECISION N° CNIGP/LR/STG 2010/03

Le Directeur de l'INAO,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L-642-17 à 21 et ses articles R 642-33 et R. 642-34,

Vu l'avis émis par le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 6 octobre 2010,

Décide :

Le syndicat interprofessionnel du Gruyère est reconnu en qualité d'organisme de défense et de gestion pour l'indication géographique protégée « Gruyère ».

Fait le, 6 octobre 2010



Jean-Louis BUER